



Je l'ai hébergé, il m'a volé!

Par **petitelulu**, le **03/10/2010** à **13:36**

Bonjour,

J'hébergeais mon beau-frère (frère de mon ex-mari) depuis quelques mois.

Hier, pour une histoire avec son frère, mon beau-frère et moi nous sommes disputés.

Une fois qu'il fut en dehors de la maison, il a profité que je me sois absentée 1 heure pour rentrer chez moi (il avait les clés) et récupérer son ordi portable (ok je m'en fiche), son gps, mais surtout MON appareil photo!!!

Il y a des photos de mes enfants, je ne veux pas qu'il ait mes affaires!

Je suis révoltée d'avoir fait confiance et aidé quelqu'un qui finalement me vol!

Est-ce que je peux porter plainte pour vol? Ma plainte sera-t-elle reçue?

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **03/10/2010** à **15:30**

Evidemment que vous pouvez porter plainte.

La police n'a pas à juger si une plainte est recevable ou pas.

Par **petitelulu**, le **03/10/2010** à **16:02**

Ben hier, je me suis rendue chez eux car mon ex-mari faisait une fausse main courante disant que je l'ai violenté (si si) au nom de son frère (mon beau-frère donc)... et les flics m'ont dit "en même temps, les gens qui ont des problèmes, ils les cherchent toujours"... Grosse insinuation, tous ces problèmes, c'est ma faute, j'avais qu'à pas aider et hébergé un jeune qui n'a pas de domicile et qui est habituellement gentil comme tout!

Merci pour votre réponse en tous cas!